

direction.generale@saintlaurentdemure.org
04 72 48 61 20

Nos réf. : CV/KG/conseil municipal/convocation n°05

CONVOCATION A une réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Jeudi 27 mai 2021

À 18h30

Salle d'évolution du Cercle - 1 rue des Muguetts

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 29 avril 2021.
- 2) Justification de l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation la partie Ouest de la zone 2AU1i « Les Ronces » située au Sud-Ouest de la ZI des Marches du Rhône dans le cadre de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- 3) Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la CCEL.
- 4) Renouvellement de la dérogation d'organisation de la semaine scolaire à 4 jours d'école
- 5) Convention stand de tir
- 6) Présentation du rapport d'activité 2020 du SIM
- 7) Approbation du projet et demande de subvention à la Région et à l'Etat au titre de la part rénovation énergétique de la DSIL 2021 : Travaux d'installation d'un nouveau système de chauffage/ventilation à la Bâtisse du Bois du Baron et isolation thermique de la verrière sur l'extension
- 8) Demandes de subventions à la Région et à l'Etat au titre de la part classique de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL - exercice 2021)
- 9) Remboursement aux occupants de la copropriété Les Chassières de frais induits par la dénomination d'une nouvelle voie dans le cadre de la ZAC Centre Bourg Laurentinois
- 10) Révision dite « libre » des Attributions de compensation
- 11) Substitution du SYDER à la commune pour la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur son territoire
- 12) Instauration de la taxe de séjour
- 13) Décision modificative n°1 sur le budget annexe de l'assainissement
- 14) Création d'emploi s pour accroissement saisonnier d'activité
- 15) Information : communication du conseil municipal des décisions prises par le maire en vertu d'une délégation.
- 16) Questions diverses

Patrick FIORINI
Maire



Consignes :

Afin de respecter les exigences sanitaires :

- Le port du masque est obligatoire
- Les règles de distanciation physique doivent être respectées
- Le nombre de personnes dans le public sera limité à 10 (merci de vous inscrire auprès de l'accueil de la mairie).